

Le Réseau Vivre la Ville ! a été reçu jeudi 12 mai 2016 au Ministère de la Santé.

Nous avons été reçus pendant environ 1H par des cadres de 2 directions :
Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation et
Maladies chroniques.

Notre délégation était constituée de :

Anne Penneau (Réseau « Vivre Paris ! », Butte aux Cailles Paris 13^e)
Gilles Pourbaix (Réseau « Vivre Paris ! », Accomplir Les Halles, Paris - webmaster de notre site internet)
Jean-François Revah (Réseau « Vivre Paris ! », Collectif Riverains du 11^{ème}) et moi même
Nicole Nussbaum (Calme Gutenberg Strasbourg).

Voici les **grandes lignes de ces échanges.**

Après la **présentation des participants et du Réseau « Vivre la Ville ! »**, Anne Penneau souligne le lien entre protection du sommeil/repos des habitants et lutte contre l'alcoolisation. Elle évoque :

- le problème essentiel que constituent les bruits de comportements tolérés sur la voie publique, la rue étant considérée comme un lieu festif,
- la question des terrasses et établissements de nuit en tant que pôles de nuisances (bruit, fumées),
- la consommation d'alcool autorisée sur la voie publique depuis la loi Bachelot

et demande ce qu'il est possible de faire

- avec les outils existants, ou
- en créant de nouveaux outils juridiques.

S'appuyant sur différents travaux menés par des équipes spécialisées, notre délégation **expose les enjeux de santé** que pose actuellement le développement incontrôlé de la vie nocturne en France :

- conséquences de l'alcoolisation sur la santé (alcoolisme chronique, maladies, cancer, décès : chiffres à l'appui),
- conséquences sur les comportements et conduites dangereuses (troubles de l'humeur, accidents, suicides, violences, agressions physiques),
- coût social (rapport Kopp)¹,
- le problème que pose l'offre facilitée pour les jeunes par les « happy hours » qui consiste non pas à diminuer le prix d'une consommation, mais à servir deux bières pour le prix d'une, habituant ainsi les jeunes à forcer sur la quantité d'alcool consommé.

Notre délégation rappelle les normes OMS concernant le besoin de sommeil (11h à 11 ans, 9h à 15 ans, etc...) et les conséquences du manque de sommeil (hyperactivité, manque de concentration, irritabilité, etc...).

Elle souligne le fait que les micro-réveils cassent nos cycles de sommeil, nous privant de sommeil profond, paradoxal et empêchant ainsi un repos véritablement réparateur qui permette de récupérer des fatigues accumulées.

Elle signale un rapport très intéressant du **Think Tank Terra Nova** (2016) intitulé « **Retrouver le sommeil, une affaire publique** »².

La discussion en vient ensuite aux propositions que le Réseau « Vivre la Ville ! » demande au ministère d'étudier, à savoir :

-1/ Renverser l'article 95 L. 21/07/2009 : la loi Bachelot, en 2009, a posé un principe écrit de droit de vendre de l'alcool à emporter pour les établissements ayant une licence IV ainsi que le droit de consommer de l'alcool sur la voie publique, sauf arrêté local d'interdiction. Au vu de ce qui se passe aujourd'hui dans nos quartiers, il s'impose de renverser la règle.

-2/ Ne plus tolérer les Happy Hours : la réglementation qui les encadre n'est pas respectée. C'est notoire.

La pratique commerciale vise, en réalité, à faire boire deux fois plus et non pas à moitié prix.

-3/ Les **textes de Santé Publique sont mal connus de la Police**, en particulier tout ce qui touche au mesurage (à l'oreille ou pas) des nuisances sonores. Il faut y remédier.

- 4/ Il faut aussi sensibiliser la population **sur les risques que présentent** les troubles du sommeil dans les quartiers où les nuisances nocturnes et les comportements antisociaux privent les habitants de leur droit au repos.

-5/ Dans l'optique de la sensibilisation, l'objectivation de l'état des lieux est indispensable face au déni d'une trop large part des autorités publiques.

A cet égard, l'action de **Bruit Paris**, qui a élaboré des sondes très perfectionnées (lesquelles lui ont valu un prix de la commission européenne : prix Best life environnement décerné le 31 mai 2016) apporte une solution efficace et facile à mettre en œuvre. Le Réseau demande un financement pour **une campagne nationale qui permettrait une mise en évidence des chiffres en open data**.

-6/ Il faut **encadrer nationalement les exploitations de terrasse**.

Aujourd'hui, la réglementation est locale. Elle est très inégale en termes de protection du voisinage des établissements. Deux volets appellent notamment une harmonisation en regard des intérêts de santé publique en cause :

- heure du remisage des terrasses,
- nombre de clients autorisés au mètre carré.

-7/ Prendre en compte les dégâts colossaux de **l'enfumage pour le voisinage** immédiat de ces établissements dont les fenêtres donnent sur un fumoir à ciel ouvert.

Pour l'instant, la loi anti-fumeurs protège les clients et salariés des établissements mais ne prend pas en compte les habitants voisins des établissements de nuit.

- 8/ Introduire des mécanismes de riposte graduée pour accompagner l'application des législations et réglementations.

Le dispositif de Genève est présenté, qui prévoit une **riposte progressive pour les établissements** contrevenants :

- restrictions progressives sur les horaires d'ouverture amenant inéluctablement à
- la fermeture de l'établissement qui persévère dans l'infraction.

Le Réseau « Vivre la Ville ! » insiste sur **l'ambivalence des lobbyings** dans l'action de EFUS, AMUON, AGI-SON³ et l'indifférence des élus (à Strasbourg l' élu chargé de la santé Publique, médecin lui-même, le Dr Feltz, n'a pas répondu à 6 collègues membres du corps médical qui sollicitaient une entrevue avec lui au nom de l'association Calme Gutenberg).

Nos interlocutrices nous ont indiqué l'importance accordée par le ministère aux alertes et propositions de la partie de la société civile que nous représentons.

Bien évidemment, le ministère a connaissance **des études que nous avons mentionnées⁴**.

Des travaux en cours ou projetés vont dans le sens de nos préoccupations. Ils doivent être poursuivis et la perspective de rencontres interministérielles que le Réseau « Vivre la Ville ! » a évoquée est considérée comme une piste intéressante.

Le Ministère nous signale « Avenir Santé » qui fait de la prévention en direction des jeunes à Lyon et que le Ministère soutient : <http://www.avenir-sante.com/>

Le réseau « **Vivre la Ville !** » pourrait ainsi être appelé à entrer dans des groupes de travail du Ministère en tant que regroupement d'**associations représentant la société civile**, dans une construction **au long terme** visant un **travail législatif, réglementaire accompagné de lobbying** auprès des députés qui doivent être informés de ce qui contribue à l'intérêt général.

Nous avons retenu de notre rencontre :

- La possibilité d'un axe de travail plus développé du ministère sur la question des nuisances nocturnes tenant aux comportements des usagers de quartiers dits « festifs », axe à corrélérer, mais néanmoins bien distinguer de celui qui concerne la diffusion de musique amplifiée ou l'animation dans les espaces ouverts.
- La possibilité pour le Réseau « Vivre la Ville ! » de représenter dans des groupes de travail de votre ministère les riverains de quartiers urbains dont la santé est exposée par les nuisances de l'animation nocturne et de travailler ainsi à la fois sur la question de l'alcoolisation et sur celle des dispositions relatives aux conditions d'exploitation des établissements (bars, restaurants, discothèques et autres) propres à générer des nuisances sonores.
- L'utilité de réunions interministérielles, notamment avec le ministère de l'intérieur pour préparer un chantier législatif et réglementaire.

¹ Nous renvoyons ici à la 1^{ère} intervention de nos 2^è assises européennes, tenues le 31 mai 2016 : http://www.vivre-la-ville.fr/wp-content/uploads/2016/06/02_Pr%C3%A9sentation-Rapport-Kopp-31.05.16-V2.pdf

² <http://tnova.fr/rapports/retrouver-le-sommeil-une-affaire-publique>. Ce rapport dénonce l'idéologie régnante de la compétitivité et de la performance au nom de laquelle de nombreux élus locaux ou nationaux se donnent comme objectif la dynamisation économique et l'occupation culturelle des territoires nocturnes ainsi que la promotion d'un « accès égal aux activités nocturnes ». Ce faisant, ils organisent comme un programme inéluctable l'effacement de la différence jour/nuit, reléguant notre sommeil à une simple variable d'ajustement au profit d'une société du 24h/24, 7 jours/7. Ce Rapport affirme résolument que « promouvoir des mesures afin de protéger le sommeil, ce n'est pas opposer la passivité à l'activité, [...] c'est surtout protéger la qualité de présence de chacun dans la société, le respect que chacun porte à autrui, la capacité à se réaliser soi-même, une forme d'égalité devant un besoin physiologique essentiel, et, au-delà d'une écologie du bien-être, le respect des équilibres écologiques fondamentaux sur notre planète. » Dans la rubrique « 1 - LE SOMMEIL EST-IL UNE POLITIQUE ? », le Rapport dénonce par ailleurs vigoureusement « un **projet politique, plus ou moins conscient, explicite et assumé**, qui vise

-d'une part à **ignorer, minimiser** ou réduire à la sphère privée les impacts de cette **détérioration massive du sommeil**,

-d'autre part, à **considérer la nuit**, le repos, le retrait ou le silence **comme autant de gisements inexploités** d'événements, de richesses et d'emplois, autant de relais de croissance ou **de tabous à briser**.

³ Nous renvoyons ici à la 2^e présentation lors de nos 2^è assises européennes du 31 mai 2016 (<http://www.vivre-la-ville.fr/wp-content/uploads/2016/06/V-compl%C3%A8te-conflits-dint%C3%A9r%C3%AAts31-MAI.pdf>)

⁴ **Etudes mentionnées :**

EVOLUTION n°32 avril 2015⁴ La consommation d'alcool en France en 2014

INSERM Alcool et Santé bilan et perspectives

NIH (National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism) Alcohol's damaging effects on the brain

INSERM Effets néfastes de l'alcool : impact du binge-drinking sur le cerveau

INSERM Les cerveaux des adolescents plus vulnérables à l'alcool que ceux des adultes